Logo CFDT

Les prestataires en colère !!!

Le dernier accord salaire de décembre 2022 actait un niveau d'augmentation inédit, allant de 35€ (coefficient 150) à 80 € brut (coefficient 190) pour les employés.

Un coup de pouce pour les Agents de Maîtrise (coefficients 200) avec 67 € brut avait même été réalisé par les patrons.

Suite à l'augmentation du SMIC au 1er mai, une nouvelle négociation s'est ouverte car les 4 premiers coefficients ont été rattrapés. Nous sommes le symbole fréquemment cité du problème des salaires, tant par les syndicats que par le gouvernement.

En septembre, les organisations patronales ont fait une proposition pour les employés de 1,5% pour les AM, sauf pour le 220 qui resterait à 0,75 %.

Pour l'ensemble des syndicats, c'est clair, nous disons: Stop au tassement de cette grille et à la précarité !

Nous exigeons, un vrai coup de pouce :

- *Une augmentation de salaire de 100 € nets sur la base du SMIC au 1er janvier 2024*
- *Rétablir un écart de salaire significatif entre les coefficients en réintroduisant dans un premier temps ceux datant de 2005, ce qui permettrait des augmentations supérieures 100 € pour certains coefficients*
- *Redonner du sens à cette grille obsolète en instaurant des passerelles à l'ancienneté permettant à chaque encadrant d'évoluer vers agent de maîtrise.*
- *Permettre une évolution reconnue des collaborateurs avec la création d'un passage à l'ancienneté de 140 à 160.*
- *L'intersyndicale veut en finir avec le passé et obtenir de vraies négociations salariales dans la branche pour que les salariés soient enfin reconnus, avec des salaires à la hauteur des compétences ainsi que des conditions de travail dignes.*

Les salarié-es de la Prestataires de Services doivent se mobiliser : ça suffit d'être les oubliés et d'être une main d'oeuvre sous payée et invisible !

Les prestataires en colère !!!
Documents
Les prestataires en colère !!!